

N° 17  
**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025

5 novembre 2024

**PROJET DE LOI**

*autorisant l'approbation de l'accord sur la création  
d'un espace aérien commun entre l'Union européenne  
et ses États membres, d'une part, et la République d'Arménie,  
d'autre part et de l'accord sur la création d'un espace aérien commun  
entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part,  
et l'Ukraine, d'autre part*

*(procédure accélérée)*

*Le Sénat a adopté, en première lecture, après engagement de la procédure  
accélérée, le projet de loi dont la teneur suit :*

**Voir les numéros :**

**Sénat : 544, 686 et 687 (2023-2024).**

## **Article 1<sup>er</sup>**

Est autorisée l'approbation de l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République d'Arménie, d'autre part, signé à Bruxelles le 15 novembre 2021, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

## **Article 2**

Est autorisée l'approbation de l'accord sur la création d'un espace aérien commun entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, signé à Bruxelles le 12 octobre 2021, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 5 novembre 2024.*

*Le Président,*

*Signé : Gérard LARCHER*

---

<sup>(1)</sup> Voir le document annexé au projet de loi n° 544 (2023-2024).